

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt le Lundi 26 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY,
S.LEGLISE, J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, B.MAIZERET, M.CONSTANS,
E.COCQUELIN, A.MARQUETTE

Absents, excusés : MF.DEJEAN

Procuration : MF.DEJEAN donne procuration à D.CHARLOT

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est procédé à la signature du compte-rendu du 3 septembre 2020 voté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2020/31 : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES ARCHIVES DU
CDG33 : signature Convention-cadre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde est destiné à accompagner les collectivités territoriales du département dans la gestion des archives en leur proposant les prestations suivantes :

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde s'engage à assurer sur la base d'un diagnostic autrement appelé évaluation préalable, pour la collectivité, les actions suivantes :

Archives papier

Identification des archives à éliminer au sein du local d'archivage ;
Identification, tri, classement, conditionnement et cotation des archives des bureaux ;
Transfert des archives des bureaux vers le local d'archivage ;
Refoulement dans le local d'archivage ;
Rédaction du visa d'élimination et préparation physique des éliminations ;
Mise à jour du tableau de suivi des archives ;
Rédaction d'un rapport d'intervention du suivi effectué

Archives électroniques

Réalisation d'un état des lieux de la production documentaire électronique
Conseil et élaboration de procédures de gestion des documents électroniques courants ;
Préparation à l'archivage électronique ; plan de classement, nommage... ;
Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;
Conseil et sensibilisation auprès des agents de la collectivité à la gestion archivistique des documents électroniques, à l'application des procédures rédigées ;
Propositions de supports techniques auprès des partenaires ;

Rédaction d'un rapport d'intervention, assorti d'une proposition de suivi dans le temps.

Suivi de la gestion et des outils de gestion des archives

Le Centre de Gestion de la Gironde propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention.

Sollicité par Monsieur le Maire, le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde a, dans le cadre d'une visite préalable, établi une évaluation préalable de l'état des archives de la Collectivité.

Ce document expose les actions nécessaires à une meilleure organisation des archives de la Collectivité et leur mise en conformité avec les usages et obligations légales. Il prévoit pour ce faire une durée d'intervention nécessaire de 31 jours.

Le coût facturé pour l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion de la Gironde (participation fixée par délibération du 7 juillet 2014 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde) est de :

- 280 euros pour une journée ;
- 150 euros pour une demi-journée ;
- 40 euros pour une heure

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

- De recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget

Questions diverses :

Monsieur le Maire souhaite faire part à l'assemblée de l'avancement de différents dossiers :

Restaurant : des candidats ont été reçus par la Commission en charge du recrutement de nouveaux restaurateurs. La Commission, à la majorité des membres, a décidé de ne pas les retenir compte-tenu de leurs exigences relatives à leur animal domestique.

Inondations crue du mois de mai dans les secteurs Lassalette, Saint-Pierre et les Moullets : des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise BEDOURET et ESPUNY pour réaliser un curage des fossés aux Moullets et la réalisation de buses quartier Saint Pierre. Monsieur le Maire indique que l'entreprise BEDOURET présente un devis plus intéressant et propose de faire appel à ses services. Le montant total des travaux est de 3096,74 € TTC.

Sur le secteur de Lassalette la situation est plus complexe. Monsieur le Maire indique avoir fait appel au service de la CDC et avoir sollicité, auprès de la GEMAPI, la venue d'un technicien sur site. Un rapport a été établi, Monsieur le Maire fait part des conclusions et préconisations, à savoir :

- des solutions naturelles pour limiter, en amont, le ruissellement (couvert végétal, haies, fascines...), la concertation sera nécessaire avec le propriétaire des parcelles agricoles
- l'édification, par Mr et Mme BALLOT, d'un mur plein d'au moins 1 mètre de haut pour protéger leur propriété

Brigitte MAIZERET demande si la buse, située au carrefour de la RD et de la voie communale à Lassalette a été débouchée. Monsieur le Maire indique le service des routes n'est pas encore intervenu.

Illumination de Noël : Monsieur le Maire informe qu'une commande a été réalisée pour changer les illuminations défectueuses et harmoniser la décoration sur l'axe principal du bourg.

Bibliothèque ouverte : Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de Martine CONSTANS d'installer sur la Commune une boîte à livres. Les renseignements seront pris sur le fonctionnement et le coût financier.

Les différents points ayant été évoqués, Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses.

Brigitte MAIZERET demande si l'opération de nettoyage de la Commune sera reconduite en mai 2021. Monsieur le Maire précise qu'il est difficile de se projeter au vu de la situation sanitaire.

Catherine ZAUSA informe que le repas des seniors, en collaboration avec la Commune de Bommes, n'aura pas lieu cette année. La commission action sociale a décidé de maintenir l'attribution d'un colis de Noël aux personnes qui le souhaitent, 75 colis, à ce jour, seront à distribuer avant Noël. Le petit journal sera réalisé en décembre auquel sera joint une distribution de 2 masques supplémentaires par famille.

Monsieur le Maire confirme l'installation du nouveau panneau d'information qui sera mis en service prochainement.

Maïté DUPOUY demande si le problème concernant les télécommandes de l'alarme de la salle polyvalente a été solutionné. Monsieur le Maire informe que les techniciens du S.I.S doivent intervenir.

Elisabeth COCQUELIN demande s'il serait possible de prévoir un éclairage automatique extérieur au niveau du parking de la salle polyvalente. Le manque d'éclairage pose problème à la sortie tardive des activités sportives. Monsieur le Maire en prend note et fera le nécessaire.

Jérôme LARRUE demande si des travaux de réfection de la route de Paulin sont prévus. Monsieur le Maire confirme que cela est prévu sur le programme voirie 2020-2021 de la CDC, 500 mètres de réfection sont prévus, du démarrage de la route de Paulin vers Tounine.

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'Eglise devraient se terminer fin novembre. **Brigitte MAIZERET** demande si des peintures plus anciennes ont été découvertes. Monsieur le Maire indique que des sondages, planifiés par la DRAC, ont été effectués en amont des travaux et non rien révélés.

Cérémonie du 11 Novembre : Monsieur le Maire informe que le dépôt de gerbe s'effectuera vraisemblablement en nombre très restreint, nous attendrons les directives de la Préfecture.

Ainsi s'achève la séance à 19h15.